

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 20/04/2026 | Le 27 avril 2026 à 20h30 au foyer polyvalent |
| Membres : | Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire. |
| En exercice <input type="text" value="19"/> | Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS, Jean-Christophe VIALA et Philippe VICENTE |
| Présents : <input type="text" value="17"/> | Était représenté : - |
| Votants : <input type="text" value="17"/> | Absents : Olivier FORÊT et Anne-Cécile GAGNE |
| Date d'affichage : 28/04/2026 | Secrétaire de séance : Katia PÉDEMARY |
| Date de publication : 28/04/2026 | |

DÉLIBÉRATION N° 2026-27**OBJET : Mise en place des commissions municipales**

M. le Maire exposera que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L. 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le(la) Vice-Président(e) élu(e) par celles-ci lors de leur première réunion.

Sont ainsi proposées les commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal :

- Commission jeunesse
- Commission associations
- Commission patrimoine et forêt
- Commission finances et marchés publics,
- Commission culture et communication,
- Commission voirie et réseaux,
- Commission urbanisme et environnement.

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 7 membres dont 1 siège est réservé aux élus d'opposition.

Gabriel BEUGIN
Anne-Cécile GAGNE
Muriel PAILLER
Jean-Christophe VIALA
Philippe VICENTE (élu d'opposition)

- Commission culture et communication

Gabriel BEUGIN
Nathalie LAULAN
Aurélie LELONG
Katia PÉDEMAY
Sophie SUBIRATS
Jean-Luc CHARVET
Valérie BÉLURIER (élu(e) d'opposition)

- Commission voirie et réseaux

Noémie LOUVRADOUX
Nathalie LAULAN
Olivier FORÊT
Muriel PAILLER
Jean-François TARIS
Jean-Luc CHARVET
Damien OBRADOR (élu d'opposition)

- Commission urbanisme et environnement

Muriel PAILLER
Noémie LOUVRADOUX
Jean-François TARIS
Éric PLANTECOSTE
Jean-Luc CHARVET
Jean-Christophe VIALA
Damien OBRADOR (élu d'opposition)

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

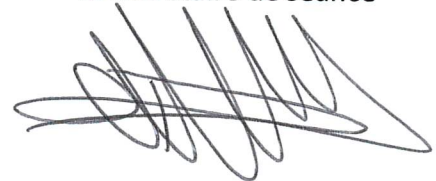
En mairie, le 27 avril 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY